

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 Mars 2016

L' an 2016 et le 31 Mars à 20 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAILLERE Nathalie, ORTEGA Odile, THUAL Isabelle, WACHEUX Laurence, MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, DESHAYES Michel, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, MARTEAU Patrick

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DHENIN Christine à M. MOREL Jean-Pierre, Melle AGUEEFF Marianne à M. DANGOUMAU Jean-Pierre, M. ROUSSELANGE Stéphane à Mme THUAL Isabelle

Absent(s) : Melle DEMALANDER Victoria, M. DAVRAINVILLE Sébastien

A été nommée secrétaire : M. DANGOUMAU Jean-Pierre

Présente mais ne prenant pas part aux délibérations : ALLAIN Julie, secrétaire de Mairie

Objet des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Commune
TAUX D'IMPOSITION 2016
BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE
TARIFS COMMUNAUX 2016
TARIFS SERVICE D'EAU
Demande de subvention complémentaire au titre de la DETR 2016
Demande de subvention au titre de la réserve ministérielle pour le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activités périscolaires

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - COMMUNE

Le Maire présente le Compte Administratif 2015 de la Commune tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui a été analysé par les élus dans une séance préparatoire du conseil municipal.

Dépenses de Fonctionnement :	698 213.43€
Recettes de Fonctionnement :	835 191.42€
Soit un excédent de	136 977.99€

Dépenses d'Investissement :	279 716.38€
Recettes d'Investissement :	192 376.65€
Soit un déficit de	87 339.73€

A l'issue de cette présentation, le Maire cède la présidence de la séance à M Dangoumau, 1er adjoint, et se retire afin que les élus présents puissent délibérer.

Le compte administratif 2015 étant en concordance avec le compte de gestion de Madame le Percepteur de St André de l'Eure, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la Compte Administratif 2015 de la Commune.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Commune

Le Conseil Municipal,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement au compte administratif 2015 présente un excédent

de 136 977.99€

Considérant que le résultat de la section d'investissement au compte administratif 2015 présente un déficit de 87 339.73€,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

En recette d'investissement, article 1068 : 87 339.73€

En recette de fonctionnement, article 002 : 49 638.26€ en report à nouveau

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Taux d'imposition 2016

Le maire présente l'état de notification (Etat 1259) concernant les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2016. Il propose que les taux 2016 ne fassent pas l'objet d'augmentation.

Taxe d'habitation : 14,16%

Taxe foncière (bâti) : 19,25%

Taxe foncière (non bâti) : 40,49%

CFE (cotisation foncière des entreprises) : 18,27%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le maintien des taux d'imposition pour l'année 2016

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget primitif 2016 - Commune

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2016 étudié précédemment en commission.

Les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses et recettes d'investissement sont analysées par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adoptent le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 816 955 €

Recettes de fonctionnement : 816 955 €

Dépenses d'investissement : 344 007 €

Recettes d'investissement : 344 007 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Tarifs communaux 2016

Monsieur le Maire rappelle les tarifs communaux 2015 et propose de les fixer pour l'année 2016 comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 2015	PROPOSITION 2016
<u>SALLE DES FETES</u>		
Caution	800 €	1000€
Location	280 €	320€
Ménage		150€
<u>BOIS</u>		
Stère	50 €	50€
<u>TRANSPORT MARCHÉ ST ANDRÉ</u>		
Carte (5 voyages A/R)	12 €	12€

<u>CONCESSION CIMETIERE</u>		
30 ans	135 €	300€
50 ans	300 €	500€
Perpétuelle	500 €	1 200€
Colombarium 30 ans	1300 €	1 300€
Colombarium 15 ans	800 €	800€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

TARIFS SERVICE D'EAU

Monsieur le Maire rappelle les tarifs du service d'Eau 2015 et propose de les fixer pour l'année 2016 comme suit :

DESIGNATION	TARIFS 2015	PROPOSITION 2016
<u>EAU</u>		
Prix du m3	1.20€	1.20€
Abonnement Ø 15	14€	14€
Abonnement Ø 20	19€	19€
Abonnement Ø 25	25.50€	25.50€
Abonnement Ø 40	48.50€	48.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2016.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention complémentaire au titre de la DETR 2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une enveloppe supplémentaire importante a été allouée au fonds de la DETR 2016.

Considérant que le financement de la construction du restaurant scolaire et de la salle d'activités périscolaires à ce jour n'est toujours pas couvert du fait d'une baisse annoncée des dotations du Conseil Départemental de l'Eure, dont la part attendue était de 35% du coût de l'opération et que sans le montant escompté, le projet est difficilement réalisable financièrement.

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la circulaire du 1er Ministre en date du 15 janvier 2016,
Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés de solliciter au titre de la DETR 2016 une subvention complémentaire au taux le plus large possible pour l'opération suivante :
Construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activités périscolaires
Montant prévisionnel des travaux : 1 432 840 € HT

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre de la réserve ministérielle pour le projet de construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activités périscolaires

Le principe de la réserve ministérielle est le même que celui de la parlementaire : les collectivités locales effectuent des demandes de subvention auprès du ministère de l'Intérieur, avec le soutien d'un ministre ou d'un

parlementaire.

Cela permet de faire passer le dossier en priorité, de bénéficier de l'enveloppe accordée chaque année à la réserve ministérielle et d'allouer des subventions à des communes porteuses de projets qui en font la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Considérant que les financements obtenus jusqu'à maintenant pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une salle d'activités périscolaires sont insuffisants pour réaliser le projet,

-Sollicite l'intervention de Monsieur Ladislas Poniatowski, Sénateur de l'Eure pour une subvention au titre de la réserve ministérielle 2016.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que de nouvelles dégradations ont eu lieu le weekend aux abords de l'école et de la mairie. L'ensemble du Conseil déplore le comportement de ces jeunes qui entraîne des dépenses supplémentaires pour la commune et du temps perdu pour les agents communaux.

Jean-Pierre DANGOUMAU informe qu'une réunion avec la gendarmerie a eu lieu afin de définir les enjeux et les possibilités d'implanter une vidéosurveillance dans la commune. Une mutualisation avec la commune voisine du l'Habit est envisageable afin de réduire les coûts.

Michel DESHAYES demande la date du prochain conseil. Jean-Pierre MOREL répond qu'il ne se fera pas avant mi-mai en fonction des projets de financements en cours.

Philippe FAUVEAU informe que l'enduit extérieur de l'oculus de l'église sera rattrapé et qu'il a reçu un devis pour la mise en place d'une gouttière sur le porche de l'église. Le porche n'étant pas équipé de gouttière, lors de forte pluie, l'eau rentre, ce qui entrainera le verdissement prématuré des pierres. Le devis sera étudié prochainement.

Youssef ERRAMACH fait part de la visite de 3 étudiants en charge d'établir le document unique d'évaluation des risques professionnels (Mairie, Ateliers Techniques...). Cette dernière visite leur permettra de définir les actions à mener et de rédiger le Document Unique de la commune.

Le prochain « Sport Roy » se déroulera le samedi 16 avril. Le journal « l'Echo des Forêts » est en phase finale de rédaction. Un article sur le PADD et un article sur la Vidéosurveillance doivent être rajoutés.

Patrick MARTEAU nous informe du début des travaux de sécurisation de la côte du torchon qui se dérouleront durant les vacances d'avril et de la construction d'un lotissement de 4 maisons chemin du Poirier Noir qui commencera fin avril. Le Conseil Général va élaguer le terrain situé en bas de la rue du Petit Bois le Roy et le stop de la Côte du Torchon.

Jean-Pierre MOREL informe que Christine DHENIN (procuration) souhaite que la commune fasse un article sur les divers financements que la commune effectue pour les jeunes de Bois le Roy. (SIS, Houlgate, PONEY, Sport Roy, Périscolaire...).

Fin de la séance à 23h05.